

# Département du Calvados

Mairie de Feuguerolles-Bully

## Séance du conseil municipal du Jeudi 21 octobre 2021 à 20h30

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 21 octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des ammonites, sous la présidence de Monsieur Franck ROBILLARD, maire.

**Présents** : Laurence Adam, Valérie Albareda, Sarah Balouka, Clarisse Fougeray, Nicolas Gilles, Thierry Gouix, Julie Lemièrre, Eric Montaigne, Olivier Pinel, Sonia Pupin, Julia Quellien, Franck Robillard, Sandrine Roullier

**Procuration** : Olivier Davy à Thierry Gouix, Bruno Onfroy à Franck Robillard

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Clarisse Fougeray

*Le Conseil Municipal a observé une minute de silence en hommage à Monsieur Nicolas Chevrier, conseiller municipal, décédé le 10 octobre 2021.*

**Rappel de l'ordre du jour** :

### **ORDRE DU JOUR** :

1. Approbation du compte rendu du conseil de septembre
2. Dossier haies
3. Concession cimetière
4. Règlement du cimetière
5. Rochambelle

### **Questions et informations diverses**

Monsieur le maire demande d'ajouter deux points à l'autre du jour :

6. Emprunt pour la rénovation du gymnase
7. Dossier Legallais Bouchard

### **1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 septembre 2021**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

## **2- Dossier haies**

### **-Délibération 75/2021-**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission environnement travaille sur l'implantation de haies sur la Route de Bully. Cette dernière serait réalisée le long de la piste cyclable sur une longueur de 715 mètres et serait composée de cépée et bourrage. Une demande de subvention au Conseil Départemental intitulée « Aide à la plantation de haies, projet collectif » est en cours, elle propose une aide à hauteur 70% du total du montant hors taxe du projet. Pour cela, monsieur le Maire demande l'autorisation du conseil municipal d'établir cette demande de subvention.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à effectuer la demande de subvention auprès du Conseil Départemental concernant l'implantation de haies longeant la piste cyclable qui relie Feuguerolles à Bully.

## **3- Concession cimetièrè**

### **-Délibération 76/2021- -Délibération 77/2021-**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors du vote des tarifs municipaux lors de la séance du 16 janvier 2021, le conseil avait choisi de ne pas se prononcer sur les tarifs de concession, de case au sol ou de columbarium du cimetière de Feuguerolles. En effet ce tarif devait être révisé lors de l'élaboration du règlement du cimetière. Monsieur le Maire rappelle que les tarifs votés en 2020 sont les suivants :

Concession 30 ans : 100€, case au sol (cave urne) 30 ans : 350€, columbarium case en hauteur 30 ans : 750 € et interroge le conseil municipal. Il propose de maintenir ces tarifs pour l'année 2021.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, vote la conservation de ces tarifs pour l'année 2021.

Il interroge le conseil pour fixer les tarifs sur l'année 2022. A l'unanimité, le conseil municipal approuve ces tarifs pour l'année 2022.

## **4- Règlement cimetière**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au vote des tarifs des concessions, ces derniers seront insérés dans le règlement du cimetière qui sera affiché aux entrées des deux cimetières (Feuguerolles et Bully).

Il précise également qu'il sera également ajouté au règlement la décision (cf. CM du 02/09/2021) de ne plus accepter les réservations de concession dans le cimetière de Feuguerolles. Une liste d'attente est constituée jusqu'à la création du nouveau cimetière (d'ici 4 ans).

## **5- La Rochambelle**

### **-Délibération 7 ? /2021-**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que lors de l'attribution des subventions aux différentes associations, certains montants nécessitaient des ajustements. En effet, les inscriptions pour la Rochambelle sont nombreuses. Monsieur le Maire demande au conseil que la subvention attribuée aux « Le Marathon de la liberté » soit revue à la hausse pour 116€, soit un total de 816€.

A l'unanimité le conseil approuve une subvention totale de 816€ pour les « Le Marathon de la liberté »

## **6- Emprunt rénovation gymnase**

### **-Délibération 7 ? /2021-**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire d'ajuster le budget communal comme suit pour assumer l'emprunt du gymnase :

#### **Dépenses d'investissement :**

- Article 2315 : 50 000€

#### **Recettes d'investissement :**

- Article 1641 : - 350 000€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ces modifications.

## **7- Dossier Legallais Bouchard**

### **-Délibération 7 ? /2021-**

Sarah Dufour avait en charge d'étudier le dossier mis à disposition prescrivant une consultation du public relative à une demande d'évolution des activités et d'extension d'un entrepôt de la société Legallais à Saint André sur Orne. Suite à son retour et après délibération, Franck Robillard se propose de rencontrer le commissaire en charge de l'enquête publique.

Le conseil municipal vote (dont deux abstentions) un accord de principe mais souhaite être destinataire des retours de contrôles effectués par l'état.

## **Questions et informations diverses**

- Franck Robillard informe le conseil municipal de l'animation « Les trois villages à vélo » proposée le 6 novembre par l'association « Les Dérailliers ». Durant cette dernière, le marquage sur bicyclette sera possible gratuitement, une boucle de 7 kms sera balisée. Le rendez-vous est fixé de 14h à 17h à la mairie de Vieux.

- Franck Robillard informe le conseil municipal sur l'avancement des travaux du gymnase qui avancent de manière satisfaisante malgré quelques désagréments :

- Notamment l'arrêt d'une entreprise ne respectant pas les conditions de sécurité optimales suite à un contrôle des coordinateurs SPS.
- un devis supplémentaire a été demandé au plombier car il constate que la douche pour personne à mobilité réduite se situe dans la même cabine qu'une douche traditionnelle. Il est préférable de les séparer afin d'optimiser la capacité d'accueil.
- Le problème exposé par Enedis concernant le positionnement d'un transformateur pour les panneaux photovoltaïques. Suite à une nouvelle étude du dossier ce transformateur n'est plus nécessaire mais des travaux complémentaires devront être réalisés pour relier les bâtiments.
- Actuellement, il a été décidé de bloquer le règlement de la facture de l'entreprise LTP Loisel, démonteur, car il reste trop de détails non enlevés.
- Suite à la constatation de plaques de toiture (coté intérieur) abimées, l'entreprise Batiston proposera des solutions.

Franck Robillard précise que courant semaine prochaine le gymnase sera mis hors d'eau et hors d'air.

- Le conseil municipal s'interroge sur l'avancée de la procédure concernant le bâtiment de Bully non conforme au Plan Local d'Urbanisme. Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un premier permis de construire a été déposé mais est revenu refusé, et qu'un second est en cours d'instruction.

- Thierry Gouix interroge le conseil municipal sur la pertinence du remplacement d'un néon à la SMA. En effet la référence de celui-ci devient de plus en plus difficile à se procurer. Il interroge le conseil municipal sur la pertinence de changer les luminaires de la SMA par des appareils en Led. Un devis a été réalisé ; il s'élève à 7 147.52€ HT.

Le conseil municipal souhaite savoir s'il existe une subvention auprès du SDEC, qui permettrait une aide pour la réalisation de ces travaux mais, dans l'immédiat, propose de ne remplacer que le luminaire défectueux.

- Thierry Gouix informe également de la détérioration du panneau d'entrée de bourg côté Maltot survenue le weekend dernier. Une plainte a été déposée.

- Thierry Gouix précise au conseil municipal qu'il a participé à la remise des prix du concours des villes et villages fleuris et que la commune a remporté le 5<sup>ème</sup> prix. Il notifie que les abords du lavoir de Bully et son bassin ont pénalisé la commune. Il propose au conseil de l'aménager avec des pots de fleurs et des graviers. Le conseil municipal s'interroge sur sa remise en eau. Des devis vont être demandés pour réaliser un béton « marin » pour envisager ou non une remise en eau.

- Julia Quellien rappelle au conseil municipal la matinée parc prévue samedi matin prochain (le 23 octobre)

Séance levée à 22h30